Marloie, le 10 septembre 2025

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA CLDR
Mardi 9 septembre 2025 – Salle du Conseil à Tenneville

Présents :
- André Isabelle, Bertrand Christine, Charlier Nicolas, China Jérémy, Collard Ludovic, Gerard Benjamin, Léonard Sophie, Mathen Jean-Paul, Rosseel Peter, Urbain Antoine, Lambrecht Marie-Thérèse, Bertrand Fabian, Léa Jacoby, Jacoby Mélina, Prescler Annie, Vandingenen Jean-Pierre, *membres de la CLDR ;*
- Lesuisse Florence et Schonne Séverine, *agents de développement à la FRW*
- Laurence Docquir et Denis Genevois, du bureau *Un tour d'avance* – en visioconférence

Excusés : Baclin Guilian, Sacré Julie, Vanbelinghen Noémie, Dehard Jean-Marc, Landtmeters Dominique, Cambron Guy, Debarsy Aurélie *membres de la CLDR.*

Léa Jacoby, Présidente de la CLDR, accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle annonce les personnes excusées.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2025

Pour mémo, le dernier compte-rendu actait la répartition des projets en 3 lots.

➔ Le compte-rendu est approuvé, il sera prochainement en ligne sur le site tenneville-odr.info.

2) ETAPE DU PROCESSUS

Cette ligne du temps fait le point sur l'état d'avancement des réflexions :

DIAGNOSTIC → ENJEUX → STRATÉGIE → PROJETS

Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1ère réunion de la CLDR.**

Travail sur les **objectifs de développement** lors de la CLDR 2 + **appel à idées**

- **Analyse des propositions** de projets par la CLDR 3 (réalisé le 27/05)

Cotation des projets individuellement en vue de la **répartition en lots** CLDR 4 (réalisé le 24/06)

Relecture à domicile des fiches-projets des lots 2 et 3

➔ **Ce soir : présentation des fiches-projets prioritaires** (lot 1)

Durant l'été, l'auteur du PCDR « Un Tour d'Avance » a rédigé l'ensemble des fiches-projets, avec plus ou moins de précisions selon leur répartition en lot. Pour mémo :

- **Lot 1 :** les projets et actions à réaliser dans les 3 ans. → ***Ces projets font l'objet d'une fiche-projet détaillée.***
- **Lot 2 :** les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- **Lot 3 :** les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.
- *Un quatrième lot (le lot 0) figurera dans le PCDR et consignera les projets qui répondent à la stratégie du PCDR qui sont déjà en cours ou qui se mettent en place durant la période d'élaboration du PCDR.*

Les fiches-projets des lots 2 et 3 ont été mises en ligne au préalable pour une relecture à domicile.

Concernant le lot 1, en étudiant davantage les projets, l'auteur du PCDR propose cette modification de lot :

- Le projet « **Un quartier qui rassemble autour des ainés »** n'est pas assez mûr pour rester dans le lot 1 : on ne connait pas encore le type de logements ad hoc, ni le nombre, on n'a pas de localisation précise et par conséquent, on ne sait pas en estimer le montant. Il est donc placé en lot 2 pour l'instant.

⚠ *Séverine rappelle que les choses ne sont pas figées. En effet, lors de la mise en œuvre du PCDR,*

- *la CLDR peut décider de faire remonter un projet du lot 2 ou du lot 3 car l'opportunité se présente, que le besoin ou l'urgence se font sentir ou que le projet est davantage mûr…*
- *une fois que la CLDR décide d'activer une fiche et que les subsides de la Région sont octroyés, la commune engage un auteur de projet qui va actualiser les montants, proposer des esquisses, etc. La CLDR mais également les usagers, les riverains sont associés à cette réflexion. Il n'est donc pas utile à ce stade d'aller trop loin dans les détails.*

Questions/réactions :

- On entend partout que la Région wallonne diminue les subsides dans tous les secteurs. Cela ne va-t-il pas impacter le PCDR et limiter notre champ d'action ? → *Oui effectivement, le développement rural n'échappera pas à ces restrictions. Une révision des textes législatifs est envisagée à long terme, mais pour l'instant, nous devons travailler selon les textes en vigueur (qui précisent le type de projets subsidiables, les plafonds et pourcentages, etc…).*
- Il y a d'autres enjeux et urgences que les projets repris dans le PCDR (urgences climatiques, catastrophes naturelles…). Il faut travailler là-dessus. → *Les objectifs du PCDR et les projets sont issus des réunions villageoises, de l'appel à projets et du travail de la CLDR. Chacun a eu l'occasion de s'exprimer. Ils reflètent donc les préoccupations et besoins de la population au niveau local. Cela dit le développement durable ou la résilience est un état d'esprit : chaque projet peut y participer dans la manière dont il est mis en œuvre. Les fiches-projets reprennent d'ailleurs une rubrique « Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société » ainsi qu'une notice évolutive intitulée « mesures en faveur de la résilience locale et de la transition ».*

3) TRAVAIL SUR LES FICHES-PROJETS PRIORITAIRES

Laurence présente les projets du lot 1. **Voir fiches-projets en annexe ou sur :** *https://www.tenneville-odr.info/documents-agrave-relire.html*

Questions/réactions :

1. **Cœur d'Erneuville**

➔ Comment avez-vous chiffré ? *Par montants forfaitaires, nous avons l'habitude de de devoir chiffrer ce type d'aménagements et ici, c'est une très bonne enveloppe par rapport au programme envisagé.*

➔ Que faire si le coût augmente en cours de parcours ? *Il existe des plafonds en Développement rural (cf. textes légaux disponibles sur tenneville-odr.info), le surplus est à charge de la commune.*

➔ Pourquoi avoir changé l'ordre des fiches ? Celle-ci n'est pas la 1.1. *Le but ultime d'un PCDR est d'obtenir des subsides du Développement rural pour mettre en œuvre les projets. Nous avons donc choisi de présenter en premier lieu les projets qui sont éligibles en Développement rural. De toute façon, l'ordre au sein d'un lot est indicatif.*

2. **Coup de jeune à Champlon**

➔ Ce projet a déjà été financé en Développement rural, peut-on à nouveau le financer par ce biais ? *En théorie, c'est possible pour les projets financés depuis plus de 10 ans. Dans le cas de cette fiche, l'aménagement prévoit davantage qu'une simple rénovation, il y a donc une plus-value. Après, tout dépend toujours du bon vouloir de la Ministre.*

➔ Le « traitement de l'humidité » apparait 2 fois.

3. **Objectif sécurité**

➔ Ce projet concerne bien les voiries communales, celles sur lesquelles la commune a prise. Mais la commune est ouverte pour aller négocier également des aménagements sur routes régionales si besoin.

➔ On peut aussi faire des liens entre les fiches-projets comme par exemple, ajouter le nom des villages en wallon (pas sur le panneau F1) lorsqu'on sécurise les entrées de village (action d'une fiche du lot 2).

➔ Les points noirs pourraient être identifiés par une démarche citoyenne, en parallèle d'une analyse des statistiques.

4. **Au service de la vie locale**

➔ Le DR peut-il intervenir plusieurs fois sur un même bâtiment ? *Le DR n'intervient pas plusieurs fois pour un même projet sauf s'il s'est écoulé 10 ans à dater de la réception provisoire des travaux. Toutefois, ce ne sera peut-être pas une priorité pour la Ministre de réintervenir sur un projet.*

5. **Savoir tout ce qu'il se passe à Tenneville**

➔ Attention de bien différencier la communication de la vie associative, locale (agenda commun, aide à la promotion d'activités…) ET la communication institutionnelle. (Ex : annonce d'un risque de tempête sur la page FB communale).

➔ C'est une fiche-projet qui pourrait être activée sans attendre la fin de l'élaboration du PCDR.

6. **Nos jeunes, ces citoyens**

➔ Combien de jeunes y a-t-il sur la commune ? *224*

7. **L'Or bleu de Tenneville**

➔ Que faire concernant la prise en compte de l'impact des pesticides et herbicides sur l'eau ? *De nouveau, cette problématique dépasse le cadre du PCDR mais on peut ajouter une étude hydrique dans la fiche. Pour info, la Province de Luxembourg finance déjà une étude « zéro pesticides » en ce moment.*

- ➔ Où peut-on avoir les résultats du contrôle de la qualité de l'eau ? *Sur demande simplement à la commune.*
- ➔ Ne peut-on pas prévoir, comme à Nassogne, une ZIT (zone d'immersion temporaire) pour faire face aux inondations ? *Ce n'est pas pertinent : Tenneville étant en début de bassin, l'impact sur le territoire est bien différent que ce qu'a vécu la commune de Nassogne ☹. Nassogne a reçu une subvention de la région précisément en raison du danger encouru.*

8. <u>Un logement pour demain</u>

- ➔ Intégrer des aspects « éco-conseils, conseils bioclimatiques » dans l'accompagnement des futurs acheteurs, rénovateurs ou constructeurs sur la commune. Ne pas oublier qu'il existe le guichet de l'énergie aussi. On peut promouvoir leurs actions auprès du public.

9. <u>Schéma de Développement Communal</u>

- ➔ C'est davantage du ressort de la CCATM de suivre ce projet mais il est possible que la CLDR y soit impliquée si elle le souhaite. On a souvent fait des réunions conjointes par le passé. Le SDC sera par ailleurs soumis à enquête public.

Suite aux différentes réactions en séance, **<u>les fiches du lot 1</u>** seront à relire avec le compte-rendu. Les membres de la CLDR ont **<u>jusqu'au 24/09</u>** pour envoyer leurs remarques à la FRW. La FRW compilera ainsi les demandes et présentera celles qui pourraient faire débat lors de la réunion du 30/09/25. La CLDR devra également se positionner sur le projet qui fera l'objet de la première demande de convention. Donc le projet à réaliser en premier.

<u>Réactions sur les fiches des lots 2 et 3 :</u>

Nous avons reçu deux remarques sur les fiches du lot 2 et 3.

- **Fiche 3.11 : Génération T (T comme Tenneville)**
  - → Maison des jeunes = irréaliste au vu de la masse critique insuffisante (224 jeunes) et des obligations incombants aux MJ. Privilégier un local à destination des jeunes et la mise en place d'un animateur communal.
- **Fiche 2.4 : Une commune qui se relie**
  - → Précision sur l'itinéraire du cheminement à Laneuville

Toute nouvelle précision ou remarque de forme est à envoyer pour le **<u>10/10</u>** au plus tard à <u>laurence@untourdavance.be</u> et <u>denis@untourdavance.be</u> ⇨ **Via le tableau en ligne sur le site ODR.**

4) DIVERS

Peut-on prévoir une information sur la <u>bretelle alimentaire</u> (= projet de structuration du circuit court et de ses acteurs en Province de Luxembourg) ? *C'est prévu, à l'échelle communale.*

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS :

- **Mardi 30/09**
- **Mardi 04/11**

Séverine SCHONNE et Florence LESUISSE
Agents de développement